

Programme d'investissements d'avenir : soutenir les entreprises innovantes



**Financer les projets
de R&D risqués**

**Favoriser les synergies
entre le monde de la
recherche et des
entreprises**

**Développer la compétitivité
et l'emploi des entreprises
bénéficiaires**

**Contribuer à la transition
écologique**

Description de la mesure

Le Programme d'Investissement dans les Compétences apporte un soutien structurel aux entreprises innovantes ayant besoin d'accéder à des sources de financement pour couvrir le risque inhérent à leurs projets de R&D.

Il englobe : les aides à l'innovation de Bpifrance, les concours d'innovation à destination des start-ups et PME et le soutien aux projets structurants de R&D dans tous les secteurs, pour accompagner des projets collaboratifs associant des grandes entreprises avec des PME et ETI, avec une incitation forte aux travaux avec les laboratoires de recherche et aux projets issus des Comités stratégiques de filière



Pilote : État (Secrétariat général pour l'investissement)



Partenaires : Conseil régional, branches professionnelles, Bpifrance, universités, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, laboratoires, collectivités territoriales



Financement national 2021-2023 :
1,95 Md €



Calendrier : mise en œuvre en
2020



Démarches

Se connecter au site du Secrétariat général pour l'investissement

<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>